

DECISION COMMUNAUTAIRE 037-2025

L'an deux mille vingt-cinq le 20 novembre

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSISTANCE AUX HEBERGEURS – LOGICIEL 3DOUEST 2026

La Communauté de Communes Vaison Ventoux dans le cadre du fonctionnement du logiciel de collecte de la Taxe de Séjour sur son territoire a fait appel à la Société 3DOUEST pour sa solution d'assistance aux hébergeurs à l'utilisation de la plateforme de déclaration et de paiement de la taxe de séjour.

Cette prestation arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de la renouveler sur la proposition telle qu'annexée pour l'exercice 2026

Aussi,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 037-2022 du 7 juin 2022 portant délégation au Président de la Communauté de Communes

CONSIDERANT la nécessité de renouveler ce contrat afin de permettre la continuité du service

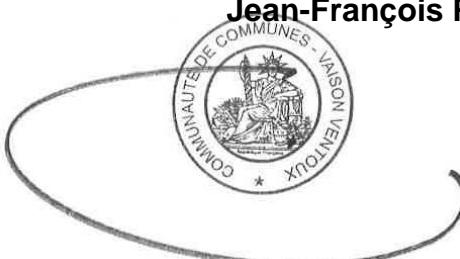
Le Président,

DECIDE

Article 1 : de signer le renouvellement du contrat d'assistance aux hébergeurs proposé par la société 3DOUEST tel que ci-annexé

Article 2 : dit que cette décision sera présentée aux élus lors d'un conseil communautaire

Jean-François PERILHOU
Président,



108-2025C

PROPOSITION COMMERCIALE

N° 20251119-ALS1593TS



Pour

Votre interlocuteur 3D Ouest

CC VAISON VENTOUX

Anne-Laure SAVIN

5 rue de Broglie - Technopole Anticipa

22300 Lannion

Tél : 0257980150

Mail : anne-laure.savin@3douest.com

Date de la proposition

19/11/2025

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20251120-DC0372025-DE

PROPOSITION COMMERCIALE	3
1. LE CONTEXTE DE VOTRE COMMANDE	3
2. NOTRE PROPOSITION COMMERCIALE	4
3. VOTRE BON DE COMMANDE	5
4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	6

1. LE CONTEXTE DE VOTRE COMMANDE

L'accompagnement auprès de vos hébergeurs arrive à échéance le 31 décembre 2025. Nous vous proposons de reconduire cette assistance pour une année supplémentaire.

Dans le cadre de cet accompagnement, nous guidons vos hébergeurs en difficulté dans la prise en main du logiciel. En cas de blocage, nous leur proposons une prise en main à distance sur leur ordinateur en utilisant la solution TeamViewer.

Nous les renseignons sur les questions générales autour de la taxe de séjour et votre cadre local de collecte.

Nous accompagnons également vos professionnels dans la transformation des données issues de leur logiciel métier pour leur éviter une double saisie.

Chaque échange est enregistré dans notre outil de suivi. Nous vous informons en cas de question spécifique. Nous pouvons vous extraire les données des hébergeurs assistés chaque année.

Cet accompagnement est essentiel pour une collecte fluide de la taxe de séjour et vous décharge de cette mission chronophage qui peut désorganiser vos autres missions.

2. NOTRE PROPOSITION COMMERCIALE

Options retenues	Quantité	Prix € HT	Total € HT	Total € TTC (TVA 20.00%)
Renouvellement assistance hébergeurs	1.00	800.00	800.00	960.00
Support téléphonique et mail de vos hébergeurs du 01/01/2026 au 31/12/2026				
moins de 1000 hébergements				
TOTAL 1 - Options retenues			800.00	960.00

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Commande et exécution

Toute commande passée auprès de la société 3D Ouest est ferme et définitive pour le client dès la réception par la société 3D Ouest d'un bon de commande ou de tout autre support faisant état d'une commande.

Prix

Les produits sont fournis au prix fixé sur la base du tarif en vigueur au moment de la réception de la commande. Les tarifs s'entendent hors TVA, qui sera payée en plus. Les prix sont modifiables sans préavis et varient en fonction des remises et ristournes applicables à la date de réception de la commande.

Conditions de règlement

- **Délais de paiement** : par virement sur notre compte bancaire Crédit Mutuel de Bretagne de Lannion, à 30 jours date de facture
- **Conditions d'escompte** : aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.
- **Pénalités en cas de retard de paiement** : en cas de défaut de paiement total ou partiel, à échéance de la facture, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal sera appliqué sur le Total TTC du montant restant dû. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à échéance de la facture. Ces pénalités de retard sont dues sans qu'un rappel ne soit nécessaire.
- **Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement** : conformément au décret 2012-1115, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera appliquée pour tout retard de règlement, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

Crédit Mutuel			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE:			
3D OUEST TECHNOPOLE ANTICIPA 5 RUE LOUIS DE BROGLIE 22300 LANNION			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
15589	22805	04186137144	05
IBAN	FR76 1558 9228 0504 1861 3714 405		
BIC	CMBRFR2BARK		
DOMICILIATION:			
CCM LANNION / 02 96 46 78 78			

Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués par la société 3D Ouest sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de la société 3D Ouest.

Obligation du client – Droits incorporels

La vente des logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tout droit incorporel reconnu ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants droit.

En conséquence, en dehors de l'option constituée par les modules d'information, de réservation et de déclaration par internet, le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il est plus généralement rappelé que, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, les logiciels et autres produits vendus sont destinés exclusivement à l'usage des structures qui en ont fait l'acquisition et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon. De même, le client s'interdit de reproduire ou de permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités.

3. VOTRE BON DE COMMANDE

	Prix total € H.T.	Prix total € T.T.C. (TVA 20.00%)
Options retenues Renouvellement assistance hébergeurs	800.00	960.00
Total commande	800.00	960.00

Validité de l'offre : 19/02/2026	Signature et Cachet, précédés de la mention
Bon pour commande	"Bon pour commande" : Le <u>20.11.2025</u> .
Nom et qualité du signataire : Président Jean-François PERUCHOU	L'acceptation du bon de commande vaut acceptation des conditions générales de vente page suivante

